

Mathieu Tillier soutiendra son habilitation à diriger des recherches, intitulée

***Droit, justice et société sous les Umayyades et les Abbassides.  
Aspects politiques et sociaux de la judicature aux premiers siècles de  
l'Islam***

le jeudi 5 décembre 2013 à 14h30, à la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, 5 rue du Château de l'Horloge, Aix-en-Provence, salle 101 (salle Temime).

Le jury sera composé de :

Mme Françoise Briquel-Chatonnet, Directrice de recherche au CNRS, UMR 8167

Mme Sylvie Denoix, Directrice de recherche au CNRS, UMR 8167 (tutrice)

M. Frédéric Imbert, Professeur, Aix-Marseille Université (rapporteur)

M. Christian Müller, Directeur de recherche au CNRS, IRHT

M. David S. Powers, Professeur, Cornell University (rapporteur)

M. Michel Tuchscherer, Professeur émérite, Aix-Marseille Université

Le dossier comprend un mémoire de synthèse, un recueil de publications et un ouvrage inédit intitulé :

***Rendre la justice aux deux premiers siècles de l'Islam. Les tribunaux musulmans  
et chrétiens d'Orient sous les Umayyades et les premiers Abbassides***

*Présentation de l'ouvrage :* L'origine et les premiers développements du système judiciaire islamique font l'objet d'interrogations jusqu'ici sans réponses. Afin de lever un coin de voile sur le fonctionnement de la justice aux deux premiers siècles de l'Islam, cet ouvrage envisage la naissance de la judicature islamique dans son contexte polycentrique et multiculturel. Les papyrus égyptiens et palestiniens offrent une base documentaire à cette étude, permettant de reconstituer les principales étapes de la transition entre les modèles judiciaires de l'Antiquité tardive et ceux de l'Islam classique. Ces derniers s'élaborèrent surtout entre l'Iraq et l'Arabie, à travers le dialogue qu'entretinrent les savants de Kūfa, Baṣra et Médine. Les controverses qui divisèrent les juristes du VIII<sup>e</sup> siècle concernant l'organisation matérielle de l'audience et les procédures laissèrent des traces dans la littérature postérieure, notamment dans les corpus de hadith pré-canoniques. Ce travail d'archéologie textuelle conduit à mettre en évidence les tensions entre expérimentations provinciales et dynamiques centralisatrices qui présidèrent à la formation d'un système judiciaire impérial.

L'image que l'on peut reconstituer de la judicature islamique au VIII<sup>e</sup> siècle ne se suffit pas à elle-même, cependant. Elle prend tout son sens au regard d'un contexte élargi aux communautés qui peuplaient le territoire de l'Islam et à leurs institutions. L'exemple des chrétiens de langue syriaque (« jacobites » et « nestoriens »), dont les systèmes judiciaires font l'objet d'une analyse détaillée, suggère que les justices chrétiennes et musulmanes connurent un développement parallèle, en lien les unes avec les autres. Il apparaît au final que l'institution du *cadi*, bien éloignée des modèles arabes antéislamiques, se développa sur un substrat moyen-oriental en partie commun aux Byzantins et aux Sassanides, en interaction avec les institutions des communautés dont les musulmans tentaient de se distinguer.